SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **02/09/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2022-4348**
Rapport autorisé le : **09-SEPT.-2022 16:13**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-22149 / BTC prélevé le 31-AOÛT -2022 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		05/09/2022				35	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	02/09/2022	*			41.6	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	02/09/2022	*			15.98	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	06/09/2022	*			10.75	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	06/09/2022	*			107.50	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	06/09/2022	*			0.84	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	06/09/2022	*			8.40	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	06/09/2022				12.8	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	08/09/2022	*			5.7	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	07/09/2022	*			1.1	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			7412	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			5.02	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			2.0	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			7.7	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			50.7	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			706	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			104011	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			0.07	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	08/09/2022	*			4.6	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			0.51	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			212	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			12.1	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			465	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			29.6	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	07/09/2022	*			126	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885								
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			30622	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	07/09/2022	*			1635	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	07/09/2022				2422	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	0.017	mg/kg MS		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	0.016	mg/kg MS		
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	02/09/2022			r	0.098	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	0.68	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	0.42	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	02/09/2022	*		r	0.28	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	05/09/2022	*		r	4.19	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	02/09/2022	*		r	0.162	% MB		
pH	NF EN ISO 10390	02/09/2022	*		r	8.6	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	02/09/2022				19.9	°C		
Refus	NF EN 16179	05/09/2022	*			<5.0	%		
Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	05/09/2022	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 35
Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 41,6 %
☑ **Boue Seine Aval +**
☐ **Boue Réglementaire**
☐ **Boue Non Epandable**
☐ **Boue Non-Conforme FNC n°**
Date : 13/09/22
Visa Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 0
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **29/08/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2022-4167**
Rapport autorisé le : **02-SEPT.-2022 08:18**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32723 / BTC prélevé le **29-AOÛT -2022 08:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	29/08/2022				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	29/08/2022	*			<5,60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		29/08/2022				35	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 42,2% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-4125)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 35
Microbiologie :
Coliformes thermotolérants : Abs / g MS
Escherichia Coli : 28,6 / g MS
Date : 31/09/22
VISA Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
... 63 39 88 01
... fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.